



Le 21 avril 2022

Par courriel : [mcu@justice.gc.ca](mailto:mcu@justice.gc.ca)

L'honorable David Lametti, C.P., député  
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada  
284, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

**Objet : Ajout d'un volet à la formation destinée aux membres des comités consultatifs à la magistrature fédérale**

Monsieur le Ministre,

Selon la Section des juristes d'expression française de common law de l'Association du Barreau canadien (Section de l'ABC) et le Sous-comité des questions judiciaires (le Sous-comité), il est opportun que les membres des comités consultatifs à la magistrature fédérale se voient offrir une formation sur la réalité et les besoins en matière d'accès à la justice en français dans leurs ressorts respectifs.

L'ABC est une organisation nationale regroupant plus de 36 000 membres, dont des avocates et avocats, des notaires, des universitaires et des étudiantes et étudiants en droit des quatre coins du Canada. Ses principaux objectifs comprennent l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. L'ABC fait preuve d'un engagement profond et de longue date en ce qui a trait au bilinguisme officiel dans le domaine du droit. Elle accorde une importance toute particulière à la dualité linguistique qui constitue une valeur fondamentale se trouvant au cœur de notre identité nationale et de notre régime juridique. Les membres de la Section de l'ABC représentent les membres francophones de l'ABC qui pratiquent dans des provinces et territoires de common law et défendent les valeurs du bilinguisme, bijuridisme et l'accès à la justice en français. Le sous-comité traite les questions de politiques ayant trait à la nomination, à la rémunération et à l'indépendance des juges, ainsi qu'aux mesures disciplinaires les concernant.

Nous saluons le plan d'action que votre ministère a établi en 2017 et qui a pour objet d'améliorer la capacité bilingue de la magistrature des cours supérieures<sup>1</sup>. Ce plan d'action prévoit déjà que « Le Commissariat à la magistrature fédérale mettra à la disposition des comités consultatifs de la formation et de l'information au sujet des droits linguistiques des justiciables ».

---

<sup>1</sup> Plan d'action : Améliorer la capacité bilingue des cours supérieures – Canada.ca : [en ligne](#)

Nous croyons avantageux d'intégrer au sein d'une même formation à la fois la dimension des droits linguistiques et un portrait sur l'accès à la justice en français en milieu minoritaire. Ce portrait pourrait présenter les éléments suivants en ce qui a trait à la population francophone au sein de la province ou du territoire concerné :

- les principales données démographiques;
- les tendances dans le domaine de l'immigration;
- les forces et les faiblesses du système judiciaire quant à l'accès à la justice en français;
- le nombre actuel de juges bilingues et, le cas échéant, la nécessité de l'augmenter pour répondre aux besoins existants et escomptés.

La Section de l'ABC et le Sous-comité sont d'avis que, grâce à un telle formation, les membres des comités consultatifs seraient mieux outillés pour formuler des recommandations prenant adéquatement en compte la réalité pratique des justiciables francophones et le principe constitutionnel du bilinguisme institutionnel des tribunaux. De plus, cette mesure s'inscrirait dans la logique du plan d'action mis au point par votre ministère.

Parmi les sources de documentation pertinentes pour le portrait que nous proposons, l'*Analyse démographique des professionnels de la justice* menée par le Réseau national de formation en justice en 2019 présente des données très éclairantes sur le profil linguistique des juges<sup>2</sup>. On y relève notamment qu'un tiers des juges pouvant soutenir une conversation en français se situaient dans le groupe d'âge 65 ans et plus en 2015 et auraient 70 ans ou plus en 2020. Ce type de constat fait ressortir le besoin d'une relève chez les juges bilingues.

En terminant, nous désirons signaler que la Section de l'ABC serait disposé à offrir ses conseils et suggestions au Commissariat à la magistrature fédérale pour l'appuyer dans la mise en œuvre de la proposition énoncée ci-dessus.

Nous sommes confiants que vous serez sensible à notre démarche et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Original de la lettre signé par Julie Terrien pour Me Indra Maharaj et M<sup>e</sup> Teresa Haykowsky)*

Indra Maharaj  
Présidente, Sous-comité des questions judiciaires

Teresa Haykowsky  
Présidente, Section des juristes d'expression française de common law

c.c. : M<sup>e</sup> Marc A. Giroux  
Commissaire à la magistrature fédérale [marc.giroux@fja-cmf.gc.ca](mailto:marc.giroux@fja-cmf.gc.ca)

M. Raymond Théberge  
Commissaire aux langues officielles du Canada [Raymond.Theberge@clo-ocol.gc.ca](mailto:Raymond.Theberge@clo-ocol.gc.ca)

Francois Giroux  
Conseiller à la magistrature pour Justice Canada [Francois.Giroux@justice.gc.ca](mailto:Francois.Giroux@justice.gc.ca)

---

<sup>2</sup> L'Analyse démographique des professionnels de la justice : [en ligne](#)